

# Programme d'échanges d'élèves entre la Catalogne et le Québec



## Guide du participant

 Generalitat de Catalunya  
**Departament d'Ensenyament**

 **Éducation  
internationale**  
Coopérative de services de développement  
et d'échanges en éducation

Servei de Llengües Estrangeres DE  
Març 2013

## Sommaire

<b>1. PRESENTATION DU PROGRAMME .....</b>	<b>3</b>
1.1. PRESENTATION DU SERVEI DE LLENGÜES ESTRANGERES ET DU PLAN DE FRANÇAIS.....	3
1.2. OBJECTIF DU PROGRAMME.....	4
1.2.1. <i>Objectifs du programme</i> .....	4
1.2.2. <i>Destinataires</i> .....	4
1.3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE .....	.ERROR! NO S'HA DEFINIT L'ADREÇA D'INTERÈS.
1.3.1. <i>Conditions générales</i> .....	4
1.3.2. <i>Grandes règles à respecter</i> .....	5
1.4. CALENDRIER DU PROGRAMME D'ÉCHANGE .....	6
1.5. BUDGET .....	7
1.5.1. <i>Coûts payés par l'élève et sa famille</i> .....	7
1.6. PROCEDURE EN CAS DE PROBLEMES.....	8
1.6.1. <i>Contacts utiles et procédure</i> .....	8
1.6.2. <i>Conditions d'annulation de l'échange</i> .....	8
<b>2. LES ELEMENTS A CONSIDERER AVANT L'ÉCHANGE.....</b>	<b>10</b>
2.1. LES ACTEURS CLES : ROLES ET RESPONSABILITES AVANT L'ÉCHANGE.....	10
2.1.1. <i>Les élèves</i> .....	10
2.1.2. <i>Les parents</i> .....	10
2.1.3. <i>L'établissement scolaire</i> .....	10
2.1.4. <i>Serveis Territorials : coordination de tous les établissements participant aux échanges</i> .....	11
2.1.5. <i>Servei de LLENGÜES ESTRANGERES</i> .....	11
2.2. LES GRANDES ETAPES AVANT L'ÉCHANGE .....	11
2.2.1. <i>Démarches d'inscription</i> .....	11
2.2.2. <i>La sélection et le processus de jumelage des élèves</i> .....	11
2.2.3. <i>Les activités de préparation</i> .....	12
2.3. LISTE DES GRANDES ETAPES DE L'ÉCHANGE POUR L'ÉLEVE DE CATALOGNE .....	13
2.4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE QUEBEC .....	14
2.4.1. <i>Généralités</i> .....	14
2.4.2. <i>Comparaison des systèmes éducatifs québécois et catalans</i> .....	15
<b>3. LA REALISATION ET L'APRES ECHANGE.....</b>	<b>16</b>
3.1. LES ACTEURS CLES : ROLES ET RESPONSABILITES .....	16
3.1.1. <i>Les élèves</i> .....	16
3.1.2. <i>Les parents</i> .....	16
3.1.3. <i>L'établissement scolaire</i> .....	17
3.1.4. <i>Serveis Territorials</i> .....	17
3.1.5. <i>Éducation internationale</i> .....	17
3.2. LE DEPART.....	18
3.3. LA REALISATION DE L'ÉCHANGE.....	18
3.3.1. <i>Septembre à décembre : Québécois en Catalogne</i> .....	18
3.3.2. <i>Janvier à mars: l'élève de Catalogne au Québec</i> .....	18
3.4. LE CHOC CULTUREL .....	19
3.4.1. <i>Le choc culturel durant l'échange</i> .....	19
3.4.2. <i>Le retour et la réintégration dans sa culture</i> .....	20
3.4.3. <i>Le bilan général et le rayonnement de l'échange</i> .....	20

## 1. Présentation du programme

Le programme d'échange d'ordre linguistique entre les élèves du Québec et des élèves de Catalogne a une durée de trois mois pour les élèves de Catalogne et de trois mois pour les élèves du Québec.

### 1.1. Présentation du Servei de Llengües Estrangeres et du plan de français

Le Servei de Llengües Estrangeres considère nécessaire dans le monde actuel d'encourager la maîtrise de plusieurs langues et leur utilisation dans leurs dimensions communicatives, académiques et professionnelles. La langue catalane reste la colonne vertébrale du projet linguistique des établissements scolaires. L'ensemble des élèves des établissements scolaires de Catalogne ont le droit de maîtriser le catalan, l'espagnol et au moins une langue étrangère et l'administration éducative doit s'attacher à rendre effectif l'apprentissage de ces langues.

Le développement et l'amélioration de la connaissance de la langue française pour les élèves catalans est un objectif stratégique du Service des Langues du Département d'Ensenyament de la Generalitat de Catalogne.

Dans le cadre du plan de relance des troisièmes langues, le Batxibac, le Pla Integrat de Llengües Estrangeres (PILE) reprend les mesures à mettre en œuvre pour l'amélioration de l'apprentissage-enseignement de la langue française dans le système éducatif de Catalogne.

C'est pour cela qu'il est important de faire participer les élèves à des actions organisées pour développer et consolider d'apprentissage de la langue française et de promouvoir la mobilité des élèves dans des pays francophones pour aider leurs élèves à devenir des citoyens du monde.

L'objectif de cette mobilité est de concrétiser un projet visant à la meilleure maîtrise de la langue en intégrant et en favorisant des projets coordonnés.

Vous retrouverez toutes les informations sur les programmes de Servei de Llengües Estrangeres sur son site Internet : <http://phobos.xtec.cat/pluriling/francesa.html>

**Administrateur du programme pour la Catalogne :** chaque établissement d'enseignement.

**Administrateur du programme pour le Québec :** Éducation internationale  
Éducation internationale est une coopérative de services de développement et d'échanges en éducation créée par les commissions scolaires et les organismes du milieu de l'éducation du Québec pour se doter d'un guichet unique pour ouvrir le réseau scolaire québécois vers l'international et pour aider leurs élèves à devenir des citoyens du monde.

## 1.2.Objectif du programme

### 1.2.1. Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- ❖ Développer les compétences et les aptitudes des élèves participants : amélioration de la connaissance du français pour les élèves du Catalogne et de l'espagnol et de l'initiation au catalan pour les élèves québécois, ajout d'une dimension interculturelle à la formation de base et accroissement de l'autonomie;
- ❖ Rapprocher les écoles et les enseignants du Québec et de Catalogne afin de susciter l'émergence d'autres collaborations;
- ❖ Permettre une meilleure connaissance de la Catalogne au Québec et du Québec en Catalogne.

### 1.2.2. Destinataires

En Catalogne, le programme est destiné aux élèves qui sont en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année d'Enseignement Secondaire Obligatoire et qui suivent des cours de français ou possèdent un niveau B1 en langue française au moment de la sélection. Le recrutement se fera à partir de la 3<sup>ème</sup> année d'Enseignement Secondaire Obligatoire. L'établissement public ou sous contrat de Catalogne qui a obtenu l'autorisation du Departament d'Ensenyament de présenter les élèves au Batxibac, ou a obtenu un PILE seront prioritaires.

L'élève de la Catalogne dont la candidature est retenue pour participer au programme sera jumelé avec un élève, et partira pendant 3 mois au Québec pendant son année scolaire de 4<sup>ème</sup> d'ESO ou de 1<sup>ère</sup> de Batxillerat.

Le programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois accordé par les établissements scolaires respectifs (3 mois pour l'élève de Catalogne et 3 mois pour l'élève du Québec) se déroule sur deux périodes distinctes durant l'année scolaire :

- ❖ **de septembre à décembre** : dans la province d'accueil, l'élève du Québec suit des cours du même niveau dans une école au Catalogne et vit dans la famille de l'élève avec qui il a été jumelé;
- ❖ **de janvier à avril** : l'élève de Catalogne séjourne dans la famille de l'élève du Québec et les deux fréquentent ensemble la même école.

### 1.2.3. Conditions générales

**L'école doit assigner un membre de son personnel à titre de personne responsable, d'organisatrice de l'échange dans l'école.**

*Sélection des participants*

Afin d'être admissible au programme d'échange, l'élève doit montrer les éléments suivants :

- ❖ Grand intérêt de l'élève et de sa famille à l'égard du programme
- ❖ Volonté d'approfondir ses connaissances en français

- ❖ Bon niveau en compréhension et en expression orale en français
- ❖ Intérêt dans la communication
- ❖ Comportement exemplaire
- ❖ Bon dossier scolaire
- ❖ Bonne santé mentale et physique
- ❖ Volonté de s'adapter et de s'intégrer
- ❖ Ouverture envers les autres et leur culture
- ❖ Maturité et sens des responsabilités
- ❖ Milieu familial permettant de recevoir un élève québécois pour un séjour de 3 mois

Les élèves qui souhaitent participer doivent obligatoirement avoir le consentement de leur parent ou tuteur légal.

Les parents devront aussi s'engager à prendre une assurance responsabilité civile et une assurance médicale pour le séjour de leur enfant à l'étranger.

Les entretiens de sélection seront réalisés par les écoles participantes. Les responsables du programme dans les écoles devront s'assurer que les élèves répondent aux critères de sélection et que le milieu familial permet de recevoir un élève du pays partenaire.

Suite à l'entretien, si la candidature est retenue, le professeur responsable l'école enverra à Éducation Internationale, le dossier d'inscription de l'élève dans le but que le jumelage puisse se réaliser en tenant compte de la personnalité des élèves et de leurs intérêts.

**AUCUN ÉLÈVE NE PEUT S'INSCRIRE AU PROGRAMME D'ÉCHANGE SANS LE CONSENTEMENT ET LE SUPPORT DE SON ÉCOLE.**

#### **1.2.4. Grandes règles à respecter**

Les grandes règles énoncées ci-dessous font partie des engagements que doivent prendre les parents et les élèves avant de participer à ce programme.

##### **Respect culturel**

- ❖ Les élèves et les parents de ces élèves doivent respecter les différences culturelles et être prêts à s'adapter aux modes de vie qui en découlent.

##### **Respect de la scolarité**

- ❖ L'élève doit respecter les règles de fonctionnement de l'établissement d'accueil même si elles s'avèrent différentes de son école d'origine.
- ❖ L'élève participant a l'obligation de se rendre à ses cours au Québec.

##### **Règles de vie dans la famille d'accueil**

- ❖ Les élèves et les parents de ces élèves doivent respecter les règles de fonctionnement des familles d'accueil (horaire de sortie, de repas...).

- ❖ Les élèves doivent se conformer aux habitudes alimentaires, aux coutumes et avoir une ouverture d'esprit face à sa famille d'accueil.
- ❖ L'élève doit proposer son aide à la famille d'accueil sur les tâches ménagères et rester poli et respectueux en toutes circonstances.
- ❖ L'élève et ses parents ou encore son tuteur se compromettent à respecter la législation sur la consommation de substances interdites dans le pays d'accueil.
- ❖ L'élève et ses parents ou encore son tuteur doivent prévoir un montant d'argent de poche suffisant pour les trois mois au Québec.
- ❖ Les frais encourus par l'élève québécois lors des activités organisées par la famille catalane sont à la charge de cette famille.
- ❖ Les élèves catalans doivent faire des efforts pour s'exprimer dans la langue française.
- ❖ Les parents ou encore son tuteur doivent limiter les courriels, les contacts téléphoniques ou les visites durant le séjour au Québec pour favoriser l'intégration de l'élève dans son nouveau milieu.
- ❖ En aucun cas, les parents ne doivent encourager la visite des amis ou amies de cœur.
- ❖ Afin de respecter la famille d'accueil et sa façon de vivre, la famille de l'élève de Catalogne ne peut pas exiger un changement de famille. Ils laisseront la décision de changement, si nécessaire, aux organisateurs et aux administrateurs du programme.

### 1.3. Calendrier du programme d'échange

#### Première année scolaire (Admission)

- ❖ **Juin – septembre**
  - Echanges entre Education Internationale (EI) et le Servei de Llengües Estrangeres (SLLE) pour accorder et valider les documents conjoints:
    - guide du participant
    - formulaire d'inscription
    - Formulaire d'entretien
    - modèle d'entente pour l'école
- ❖ **Octobre - janvier**
  - Diffusion aux Serveis Territorials et aux établissements scolaires
    - du guide du participant
    - du formulaire d'inscription
    - du formulaire d'entretien
    - de l'entente aux écoles
  - Promotion du programme aux établissements scolaires
  - Diffusion sur le site web de l'xtec, du SLLE et sur le bloc de français
- ❖ **Mars**
  - Faire l'entretien de sélection
  - Date-limite d'envoi des formulaires d'inscription à Education internationale des élèves sélectionnés par les responsables des établissements catalans
- ❖ **Avril**
  - Jumelage des élèves par Éducation internationale et envoi des dossiers jumelés aux établissements
- ❖ **Mai**
  - Révision conjointe du jumelage entre l'établissement et les familles.

- Confirmation du jumelage
- Envoyer à Education internationale le dossier final
- ❖ **Juin**
  - Fin juin le Servei de Llengües Estrangeres fera une réunion informative concernant le programme d'échange.
- ❖ **Juin – Septembre**
  - Achat des billets d'avion des élèves catalans
  - Prise de contact entre les élèves et les familles: correspondance par courriel, via Skype...

### **Deuxième année scolaire (Participation)**

- ❖ **Septembre**
  - Départ pour la Catalogne
    - Accueil par les familles
    - 1<sup>er</sup> jour d'école en Catalogne
- ❖ **Décembre**
  - Retour au Québec
- ❖ **Janvier**
  - Arrivée des élèves catalans au Québec
    - Accueil par les familles
    - 1<sup>er</sup> jour d'école au Québec
- ❖ **Avril**
  - Retour en Catalogne

#### **1.4. Budget**

##### **1.4.1. Coûts payés par l'élève et sa famille**

Dès la confirmation du jumelage, les familles devront prendre en charge les frais des titres de transport, c'est-à-dire le transport du domicile jusqu'à l'aéroport aller-retour et les billets d'avion aller-retour. Pour faciliter les démarches il est conseillé de prendre ou bien un vol direct ou un vol avec escale dans une ville européenne vu qu'une escale à New York requiert un visa. Les élèves catalans ne paient pas de frais de jumelage ni de suivi.

### **Passeport et assurances et assurances médicales et responsabilité civile**

- ❖ Les élèves doivent se procurer un passeport par leurs propres moyens.
- ❖ Les parents des élèves de Catalogne doivent se procurer une assurance médicale et responsabilité civile pour les trois mois de séjour au Québec.

Cette assurance médicale doit couvrir les éléments suivants :

- ❖ Prise en charge des frais hospitaliers au tarif québécois.
- ❖ Prise en charge des honoraires des médecins au tarif québécois.
- ❖ Rapatriement et services d'urgence.

Les parents des élèves de Catalogne sont responsables de se procurer une assurance de responsabilité civile. Pour cela nous vous conseillons de vous adresser directement à votre assureur. Une preuve d'assurance de responsabilité civile pour la durée du séjour au Québec devra être fournie à l'établissement scolaire.

Les parents doivent s'assurer d'informer leur compagnie d'assurance en mentionnant la venue d'une personne supplémentaire dans leur foyer pour une période de trois mois afin d'éviter de futurs problèmes advenant le cas où un incident se produirait.

Durant le séjour des participants en Catalogne, les familles hôtes sont responsables des participants au même titre qu'elles le seraient pour n'importe quel visiteur dans leur foyer.

Advenant le cas où le participant se blesserait d'une manière ou d'une autre lors de ce séjour l'assurance responsabilité civile de la famille hôte devrait fournir la protection nécessaire contre toute poursuite intentée à la suite d'accidents de ce genre.

### **Coûts additionnels quotidiens lors de l'échange**

Il est nécessaire de prévoir des coûts supplémentaires entre septembre et décembre compte tenu de la présence de l'élève québécois dans votre famille. L'augmentation de vos dépenses d'alimentation, d'électricité et de vos voyages pour faire découvrir la Catalogne ainsi que de possibles dépenses occasionnées par une sortie scolaire obligatoire du groupe classe sont autant d'éléments à prévoir avant l'échange et à tenir en compte aussi lorsque votre enfant sera accueilli au Québec.

## **1.5. Procédure en cas de problèmes**

### **1.5.1. Contacts utiles et procédure**

En cas de problème avec les élèves il faut contacter avec les personnes responsables de l'échange dans les établissements. Elles pourront donner des conseils ou solutions et analyser le degré de gravité de la situation.

### **1.5.2. Conditions d'annulation de l'échange**

Un échange peut être annulé seulement en cas de force majeure (maladie grave ou décès de l'élève ou d'un proche).

**Attention : un échange ne peut être annulé pour des raisons d'ennui ou de choc culturel.**

En cas de problématiques majeures, voici les étapes à suivre :

- ❖ La famille d'accueil ou la famille de l'élève doit immédiatement informer le responsable de l'établissement scolaire.
- ❖ Le responsable de l'échange à l'école doit rapidement informer Éducation Internationale et son Service Territorial.
- ❖ Une décision sur l'annulation de l'échange sera prise par Éducation Internationale et l'établissement scolaire en Catalogne en collaboration avec les deux familles.
- ❖ Le rapatriement de l'élève est organisé en collaboration avec sa famille.

**Attention :**

- ❖ les frais de modification du billet d'avion sont à la charge des parents de l'élève qui annule l'échange.



- ❖ **Un retour de l'élève québécois n'enlève pas le devoir de recevoir en échange l'élève de Catalogne au Québec.**

## 2. Les éléments à considérer avant l'échange

### 2.1. Les acteurs clés : rôles et responsabilités avant l'échange

#### 2.1.1. Les élèves

- ❖ L'élève s'engage à remplir le formulaire, à accepter les grandes règles du programme et à s'inscrire dans les délais prévus.
- ❖ L'élève doit participer aux entrevues de sélection et à la session informative avec les organisateurs.
- ❖ L'élève s'engage à s'informer sur le Québec et à correspondre avant l'échange avec la famille d'accueil.

#### 2.1.2. Les parents

- ❖ La participation de l'élève au programme d'échange requiert un engagement majeur de la part de ses parents. Le programme inclut l'accueil d'un étudiant étranger durant trois mois.
- ❖ Il est essentiel que chaque membre de la famille soit réceptif à l'échange et soit ouvert à contribuer au succès de celui-ci. Chaque membre de la famille doit être d'accord à participer à l'échange en supportant la présence d'un nouveau membre pour une période de trois mois.
- ❖ Les parents s'engagent à respecter les délais d'inscription, les grandes règles du programme et à participer aux sessions d'information données par l'établissement scolaire et par le Département d'Enseignement.
- ❖ Les parents sont responsables de l'achat des billets d'avion en tenant compte de la date prévue d'arrivée au Québec (gestion, réservation, paiement,...) et de souscrire une assurance médicale et responsabilité civile **suite à l'acceptation de jumelage.**

#### 2.1.3. L'établissement scolaire

- ❖ L'établissement scolaire fera la promotion du programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois dans l'école.
- ❖ L'établissement scolaire recueillera les inscriptions des élèves et vérifiera si les dossiers sont complets et organisés conformément aux directives.
- ❖ L'établissement scolaire formera un comité de sélection qui rencontrera chaque élève à l'école.
- ❖ L'établissement scolaire organisera des réunions avec les parents d'élèves sélectionnés et s'assureront que ceux-ci pourront loger correctement l'élève québécois.
- ❖ L'établissement scolaire soumettra à Education Internationale les dossiers d'inscription des élèves.
- ❖ L'établissement scolaire assurera une préparation adéquate des élèves choisis pour participer au programme d'échange d'élèves.
- ❖ L'établissement scolaire coordonnera avec les familles l'organisation du voyage des élèves.

#### **2.1.4. Serveis Territorials : coordination de tous les établissements participant aux échanges**

Dans le réseau public et sous-contrat, l'organisme responsable est le Servei Territorial dont relève l'établissement scolaire. Ses responsabilités sont :

- ❖ Transmettra l'information et la documentation reçue par le Servei de Llengües Estrangeres aux établissements scolaires intéressés au dépôt d'une candidature.
- ❖ Soutiendra les établissements dans leur responsabilité, si nécessaire.

#### **2.1.5. Servei de Llengües Estrangeres**

Le Servei de Llengües Estrangeres (SLLE) a un rôle de médiateur entre Education internationale et les Serveis Territorials. Ses responsabilités sont de plusieurs ordres :

- ❖ Le SLLE fera la promotion du programme en Catalogne
- ❖ Le SLLE fournira l'information et les documents nécessaires aux Services Territoriaux

### **2.2. Les grandes étapes avant l'échange**

#### **2.2.1. Démarches d'inscription**

- ❖ L'élève **remplit le** « Formulaire d'inscription » en **format word**. L'élève doit signer le formulaire et le faire signer par ses parents ou encore son tuteur.
- ❖ L'absence de réponse à une ou à plusieurs questions ainsi qu'une **fausse déclaration** peuvent entraîner le rejet de la candidature de l'élève.
- ❖ L'élève remet, dans les délais fixés, le « Formulaire d'inscription », dûment rempli à la personne responsable des échanges à l'école en y joignant la déclaration de responsabilité dûment signée par les parents ou tuteurs légaux.

**L'élève et sa famille ne peuvent pas choisir un endroit spécifique au Québec.**

#### **2.2.2. La sélection et le processus de jumelage des élèves**

##### **Processus de sélection**

- ❖ L'élève et ses parents ou encore son tuteur doivent assister aux réunions organisées par l'établissement scolaire. L'établissement organisera un comité de sélection formé d'un représentant de l'établissement scolaire, deux membres de la direction et remplira alors le « Questionnaire d'entrevue ».
- ❖ Le responsable de l'échange de l'établissement scolaire, devra faire parvenir, à Education internationale, dans les délais indiqués dans le formulaire d'inscription, les dossiers d'inscription des élèves qui auront été présélectionnés.

## **Jumelage des élèves**

- ❖ Le jumelage des élèves de Catalogne et des élèves du Québec a lieu au mois d'avril sous la responsabilité de l'établissement scolaire et de l'administrateur du programme au Québec Éducation internationale. Avant fin avril, l'administrateur du programme avise l'établissement scolaire des décisions prises et lui fait parvenir les dossiers des élèves jumelés.
- ❖ **On considère que le jumelage des élèves est officiel lorsque l'école reçoit le dossier final de l'élève de Catalogne et que les deux familles ont donné leur accord.**
- ❖ L'élève doit prendre contact avec sa famille d'accueil et l'élève jumelé.
- ❖ L'élève et ses parents ou encore son tuteur ne peuvent exiger qu'un projet d'échange d'élèves soit réalisé s'ils changent de résidence ou d'école avant le mois d'août. Les responsables de l'échange qui prendront les mesures appropriées pour maintenir ou non le jumelage de l'élève québécois et de Catalogne.

**Les responsables du programme ne s'engage pas à jumeler tous les dossiers. L'élève peut refuser le jumelage seulement une fois pour des raisons sérieuses acceptées par l'établissement et Éducation internationale.**

### **2.2.3. Les activités de préparation**

Les responsables de l'échange organiseront des rencontres dans le but d'informer les familles et les élèves sur les préparatifs avant le départ.

Le Servei de Llengües Estrangeres convoquera au mois de juin une rencontre avec les familles et les élèves qui participent à l'échange dans le but de les orienter et planifier leur séjour au Québec (instructions lors de la journée du départ, rencontre culturelle, habitudes de vie, milieu scolaire, etc.).

**L'élève donnera une copie du billet d'avion et du passeport à la personne responsable de chaque établissement avant la fin du mois de septembre.**

Par ailleurs, les écoles peuvent organiser des activités pour préparer les élèves à l'échange (exposé, exposition sur la province d'accueil, etc.) et demander à leur référent en langue étrangère la [Boîte à Québec](#).

Les organisateurs et les parents peuvent aussi conseiller et inciter les élèves à lire sur le Québec.

### 2.3. Liste des grandes étapes de l'échange pour l'élève de Catalogne

	<b>Date limite</b>	<b>Réalisé</b>
<b>Avant l'échange</b>		
S'informer sur le programme d'échange	novembre - janvier	
Rédiger et envoyer le dossier d'inscription dans les délais	mars	
Passer l'entrevue de sélection		
Si vous êtes sélectionnés, confirmer le jumelage dans les délais demandés en fournissant le formulaire de confirmation de jumelage ainsi que l'autorisation de traitements médicaux	mai	
Commencer la préparation de l'échange (lecture, exposé...)	mai-juin	
Communiquer avec son partenaire d'échange par courriel ou par téléphone	juin-août	
Accueil du correspondant du Québec	septembre	
Achat des billets d'avion des élèves de Catalogne	fin septembre	
Assister à la rencontre pré-départ / formation	novembre	
Accompagner l'élève du Québec à l'aéroport	décembre	
Se rendre à l'endroit approprié pour le départ pour le Québec	janvier	
<b>Pendant l'échange</b>		
Accueillir l'élève et permettre son intégration à l'école, dans sa famille et son cercle d'amis.	janvier	
S'intégrer dans le milieu familial et scolaire lors de l'échange		
Participer aux suivis réguliers avec l'enseignant responsable	janvier-avril	
Remplir l'évaluation de l'échange au retour et prévoir le rattrapage scolaire avec l'enseignant responsable	avril	
Communiquer son expérience dans son école (exposé...)	avril-mai	
Réaliser à la fin l'évaluation et le rayonnement de l'échange	mai- juin	

## 2.4. Informations complémentaires sur le Québec

### 2.4.1. Généralités

Le Québec est une province francophone du Canada. À ce titre, il constitue un État fédéré dont la capitale est Québec et la métropole est Montréal. Situé au nord-est de l'Amérique du Nord, entre l'Ontario et les provinces de l'Atlantique, le Québec partage sa frontière sud avec les États-Unis. La province est entièrement traversée par le fleuve Saint-Laurent qui la relie aux Grands Lacs et à l'océan Atlantique. Avec sa superficie de 1 667 441 km<sup>2</sup>, le Québec est la plus grande province canadienne.

Le Québec compte une population de 8 millions de personnes composée de divers groupes ethnolinguistiques et socioculturels, dont les Canadiens français et les onze nations autochtones. La langue officielle est le français, comprise par 94,6 % de la population. En 2006, la proportion de Québécois de langue maternelle française était de 79 %, tandis qu'elle était de 7,7 % pour l'anglais.

Le Québec partage une frontière terrestre avec quatre États du nord-est des États-Unis (Maine, New Hampshire, New York et Vermont) et trois provinces canadiennes (Nouveau-Brunswick, Ontario et Terre Neuve et Labrador). Dans le golfe du Saint-Laurent, la frontière correspond à la ligne d'équidistance entre les rives québécoises et celles de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador<sup>9</sup>. Au Nord et Nord-Ouest, la frontière maritime avec le territoire du Nunavut suit les rives de la péninsule du Labrador<sup>10</sup>.



#### Informations complémentaires:

- Portail touristique, <http://www.bonjourquebec.com/>

## 2.4.2. Comparaison des systèmes éducatifs québécois et catalans

Les élèves ne doivent pas s'attendre à suivre les mêmes cours, ni à se retrouver de manière systématique dans la même année scolaire qu'en Catalogne. Une adaptation scolaire organisée par les responsables des deux établissements scolaires sera organisée.

Système Catalan	Année d'études	Système québécois	
<u>Educació infantil 0-3 ans</u>	<b>1</b>	<b>Primaire</b> 1 <sup>re</sup>	
<u>Educació infantil 3-6 ans</u>		2 <sup>e</sup>	
P3 3-4 ans		3 <sup>e</sup>	
P4 4-5 ans	<b>3</b>	4 <sup>e</sup>	
P5 5-6 ans		5 <sup>e</sup>	
<b>Educació primària</b>	<b>4</b>		
<b>Primària</b>	<b>5</b>		
1r curs 6 - 7 ans		6 <sup>e</sup>	
2n curs 7 - 8 ans			
3r curs 8 - 9 ans	<b>6</b>		
4t curs 9 - 10 ans		École secondaire	
5é curs 10 - 11 ans		<b>Secondaire</b>	
6é curs 11 - 12 ans	<b>7</b>	I	
<u>Educació secundària ESO</u>		II	
1r curs 12 - 13 ans	<b>8</b>	III	
2n curs 13 - 14 ans		IV	
3r curs 14 - 15 ans	<b>9</b>	V	
4t curs 15 - 16 ans	<b>10</b>	DES	
	<b>11</b>	DEP	
	<b>12</b>		
<b>Educació terciària</b>		Enseignement <sup>48</sup>	
<b>Batxillerat</b>		<b>Collégial</b>	
1r curs 16 - 17 ans	<b>13</b>	2 ans	
2n curs 17 - 18 ans		DEC pré-universitaire	
		Enseignement <sup>48</sup> <b>Collégial</b> 3 ans	
		DEC technique	

### 3. La réalisation et l'après échange

#### 3.1. Les acteurs clés : rôles et responsabilités

##### 3.1.1. Les élèves

- ❖ L'élève qui participe au programme d'échange d'élèves s'engage à parler uniquement en français et à limiter au strict minimum ses propos en espagnol ou catalan avec d'autres élèves hispanophones.
- ❖ **L'élève catalan s'engage à se comporter comme un élève exemplaire dans l'école d'accueil.**
- ❖ L'élève s'engage à exécuter les travaux scolaires exigés par le personnel enseignant de l'école au Québec en accord avec son école en Catalogne.
- ❖ L'élève catalan doit se conformer à l'horaire proposé par l'école d'accueil.
- ❖ L'élève de Catalogne s'engage à surveiller son langage parlé et ses propos pendant la durée de son échange.
- ❖ L'élève catalan s'engage à participer aux suivis et évaluations et à favoriser l'intégration de l'élève québécois.
- ❖ L'élève, en accord avec le responsable de l'échange dans son établissement scolaire, s'engage à suivre les instructions de l'accord d'études.

##### 3.1.2. Les parents

- ❖ Les parents s'engagent à accueillir à l'aéroport l'élève du Québec et le raccompagner le jour du départ.
- ❖ Les parents de l'élève ou encore son tuteur s'engagent à recevoir l'élève québécois dans un contexte familial ou l'espagnol sera aussi la langue de communication avec l'élève québécois dans l'ensemble des activités (conversations, etc.).
- ❖ Il doit y avoir un espace dans la maison pour un autre adolescent. Une chambre séparée n'est pas indispensable, mais peut être appréciée. Il est obligatoire de fournir au partenaire son propre lit.
- ❖ Les parents seront dans l'obligation d'accompagner leur enfant à l'aéroport lors de son départ et de venir le chercher.
- ❖ Les familles de Catalogne doivent dans la mesure du possible procurer une expérience culturelle enrichissante et pleine d'activités aux élèves du Québec.
- ❖ **Si un élève de Catalogne devait revenir avant la date prévue, les parents ou encore le tuteur s'engagent à aviser le responsable de l'école en Catalogne et Éducation Internationale du retour de leur enfant en Catalogne.**
- ❖ Lors de la première partie de l'échange, la famille de Catalogne reçoit l'élève québécois; par contre, si pour une raison majeure, l'élève de Catalogne ne peut venir au Québec, la famille québécoise est dans l'obligation d'accueillir un autre élève désigné par les responsables des autorités concernées, si nécessaire.
- ❖ Pour tout voyage à l'étranger l'accord des parents de l'élève doit être demandé par une autorisation parentale au commissariat des « Mossos d'Esquadra ». L'élève et ses parents ou encore le tuteur s'engagent à accorder leur attention à l'élève québécois durant son séjour en Catalogne sans que celle-ci soit exclusive. Ainsi, l'élève catalan ne devra pas accorder tous ses loisirs à ses amis et à un travail.
- ❖ Les parents ou le tuteur doivent limiter les contacts durant le séjour au Québec pour favoriser l'intégration de l'élève dans le nouveau milieu.



- ❖ Les parents ou les tuteurs doivent encourager leur enfant à persévérer dans son échange d'élèves malgré les premières difficultés d'adaptation.
- ❖ Les parents ou encore le tuteur s'engagent à informer la personne responsable du programme d'échange d'élèves à l'école de toute difficulté majeure éprouvée par leur enfant durant le programme.
- ❖ Il est fortement déconseillé aux parents ou encore au tuteur de visiter leur enfant lors de la portion de l'échange au Québec.

### **3.1.3. L'établissement scolaire**

#### **Pendant l'échange**

- ❖ Elaborer l'accord d'études pour faire le suivi pédagogique avec les établissements du Québec.
- ❖ Assurer avec l'élève un suivi de l'accord d'études pendant l'échange.
- ❖ Avertir le Service Territorial concerné de chaque cas où l'élève revient avant la fin du programme.
- ❖ La personne responsable de l'établissement catalan, avec les personnes référentes des Services Territoriaux, auront la responsabilité de trouver une autre famille d'accueil si un élève de l'établissement de Catalogne ne peut accueillir de partenaire pour une raison de force majeure.
- ❖ Favoriser l'intégration de l'élève du Québec pendant l'échange

#### **Après l'échange**

- ❖ Prendre toutes les dispositions nécessaires pour favoriser la poursuite des études de l'élève à son retour en Catalogne et coordonner l'évaluation pédagogique avec l'équipe de professeurs.
- ❖ Diffuser l'expérience de mobilité au Québec sur le site web de l'établissement scolaire.

### **3.1.4. Services Territoriaux**

- ❖ Envoyer les modalités d'évaluation du séjour aux établissements scolaires.
- ❖ Aider l'établissement scolaire à trouver une autre famille d'accueil en cas de désistement de la famille pour raisons de force majeure.
- ❖ Fournir un certificat de participation aux élèves de Catalogne ayant complété la totalité de l'échange.

### **3.1.5. Éducation internationale**

#### **Pendant et après l'échange**

- ❖ Superviser les suivis réguliers de l'organisateur de l'école avec l'élève du Québec et de Catalogne;
- ❖ Agir à titre de personne ressource et de conseiller pour les commissions scolaires et les établissements scolaires;
- ❖ Agir à titre de personne ressource en cas d'urgence ;
- ❖ Fournir, recueillir et analyser les évaluations du séjour des écoles et des élèves;

## 3.2.Le départ

### Documents :

- ❖ Les élèves doivent avoir en leur possession leur billet lors du départ. **Il est impératif de vérifier avec la compagnie aérienne utilisée si l'itinéraire a changé avant le départ.**
- ❖ Une copie du formulaire de traitements médicaux doit être apportée par l'élève lors du séjour.
- ❖ Les élèves doivent avoir le détail de la couverture d'assurance et les numéros d'urgence.
- ❖ Les élèves doivent avoir en leur possession un passeport valide.

### Bagages :

- ❖ L'allocation des bagages permise est indiquée sur le billet d'avion. Il est fortement suggéré d'avoir une valise avec des roulettes pour faciliter le transport des bagages.
- ❖ Il est impératif de vérifier avec la compagnie aérienne si les règles ont changé avant le départ. Les bagages doivent être identifiés avec le nom de l'élève mais à l'adresse de votre partenaire lors du départ.
- ❖ Education internationale informera, par courriel, le responsable des échanges de l'établissement scolaire, du lieu et l'heure du point de rencontre à l'aéroport .
- ❖ Les élèves doivent avoir en leur possession suffisamment d'argent de poche ( transports, sorties scolaires...).

## 3.3.La réalisation de l'échange

### 3.3.1. Septembre à décembre : Québécois en Catalogne

Il est demandé aux familles de Catalogne d'aller chercher les élèves du Québec à l'aéroport. L'organisateur de l'établissement catalan leur indique l'horaire du vol. Nous demandons aux familles de Catalogne de parler essentiellement en espagnol avec l'élève du Québec pour favoriser leur intégration.

Les organisateurs des échanges du Québec appellent les élèves en échange lors de l'évaluation après trois semaines de séjour. Les organisateurs des échanges des établissements catalans sont le point de contact lorsqu'une situation survient ou si les parents ont des questions.

### 3.3.2. Janvier à avril: l'élève de Catalogne au Québec

**Il est recommandé de communiquer avec les familles et amis seulement le minimum nécessaire pour favoriser le bénéfice de l'immersion totale de la langue française.** Les téléphones, courriers, ordinateurs personnels, cellulaires ne doivent pas nuire à l'élève en échange.

Lorsque les élèves auront une connaissance détaillée de leur école d'accueil et du système scolaire québécois et qu'ils se seront familiarisés avec la mentalité du Québec, ils pourront rédiger leurs impressions et réflexions dans un rapport ou un journal de bord qu'ils pourront ajouter sur le bloc ou site web de leur établissement scolaire.

## L'encadrement, le suivi et les évaluations des élèves

Les organisateurs des échanges dans les écoles peuvent faire le suivi pédagogique des élèves qui sont au Québec après les trois premières semaines de leur séjour.

Dans le cas qu'une situation inespérée survienne ou si les parents auraient des questions à poser ils devraient s'adresser aux responsables de l'échange dans l'établissement ou à Education internationale.

### 3.4. Le choc culturel

#### 3.4.1. Le choc culturel durant l'échange

On appelle « choc culturel » la détresse physique et émotionnelle qu'occasionne le fait d'être soustrait à son environnement familial et plongé dans un milieu dont les repères sont différents.

Découvrir de nouvelles cultures et mieux comprendre sa propre culture font partie des expériences des élèves en trimestre d'étude à l'étranger. Au cours de leur séjour, les élèves découvrent croyances, coutumes, lois, langues, arts, religions, valeurs, organisation de la famille, organisation sociale et politique différents des leurs. En général, la découverte d'une nouvelle culture est très enrichissante et positive pour les élèves, cependant elle peut être bouleversante.

#### Les symptômes du choc culturel

- ❖ Sentiment de déracinement et dépaysement
- ❖ Frustration, colère, nostalgie
- ❖ Refus de s'intégrer à la communauté
- ❖ Refus d'échanger avec les personnes du pays d'accueil et de parler la langue de la culture d'accueil
- ❖ Refus d'apprendre à connaître la culture d'accueil; préférence pour les éléments de la culture d'origine
- ❖ Ennui, léthargie, irritabilité, hostilité envers la population locale
- ❖ Troubles du sommeil et de l'appétit, affaiblissement du système immunitaire
- ❖ Anxiété, dépression, repli sur soi
- ❖ Dénigrement de la nouvelle culture

#### Les différentes étapes de l'ajustement culturel

1. La première phase est merveilleuse : tout est nouveau et excitant. Les élèves sont occupés, découvrent, s'installent...
2. La deuxième phase est un peu plus difficile. Les élèves se rendent compte qu'ils sont là pour travailler et cherchent les différences avec leur pays d'origine. Cette phase de comparaison souligne les différences entre les attentes au départ de l'élève et la réalité sur place.
3. La troisième phase est celle de la compréhension et de la modération. Les élèves commencent à prendre sur eux-mêmes et à s'adapter à leur nouvelle vie.
4. La dernière phase est celle de l'intégration et de l'acceptation des différences.

**La durée de ces phases varie d'un individu à l'autre.**

### **Les moyens pour dépasser les effets du choc culturel**

- ❖ Renseignez-vous sur la culture avant de partir et poursuivez votre apprentissage sur place.
- ❖ Dites-vous que vous traverserez des incertitudes et de la confusion, mais que vous connaîtrez aussi de grands succès, de belles réalisations et que vous vivrez des expériences uniques pendant toute la durée de votre période d'étude.
- ❖ Transformez les obstacles en aventures.
- ❖ Intégrez-vous à la culture locale.
- ❖ Évitez les stéréotypes.
- ❖ Abordez la culture d'accueil avec un esprit ouvert.

#### **3.4.2. Le retour et la réintégration dans sa culture**

Les étudiants qui partent pour un séjour à l'étranger vivent une véritable expérience de découvertes extérieures et intérieures. Les implications sont telles que, souvent, elles peuvent provoquer des conséquences plus ou moins prévues au retour. Plusieurs personnes pensent que **le retour se fait facilement**, alors que la réintégration demande aussi une période d'adaptation.

Pour environ la moitié des voyageurs, le retour se fait sans problème et la réadaptation est plutôt facile. Pour l'autre moitié, la réinsertion est plus difficile, ce qui entraîne parfois une certaine détresse.

**En général, plus la perception d'une réintégration facile et automatique est ancrée, plus longue et difficile sera la réadaptation.**

Être sensibilisé au choc culturel et au choc du retour c'est se donner la chance de **prévenir les moments difficiles** de l'année d'échange et de **savoir comment se comporter** pour passer à travers sans trop de difficultés.

Prévoir une période d'adaptation au retour, parler et communiquer sur votre expérience, écrire dans son journal de bord sont autant de moyens pour minimiser le choc du retour et mettre en avant votre expérience.

#### **3.4.3. Le bilan général et le rayonnement de l'échange**

Suite à l'échange, les élèves peuvent réaliser les activités suivantes :

- ❖ Communiquer sur leur expérience avec l'organisateur de leur école
- ❖ Réaliser un exposé en classe sur leur expérience et proposer cet exposé aux autres classes de l'établissement scolaire
- ❖ Rédiger un article dans le journal de l'école et le journal de la ville, du village...
- ❖ Proposer leurs services pour participer à la promotion du programme l'année suivante
- ❖ Proposer leurs services comme personne ressource d'un autre élève participant l'année prochaine.



Servei de Llengües Estrangeres  
Subdirecció General de Llengua i Plurilingüisme  
Secretaria de Polítiques Educatives  
Departament d'Ensenyament  
Generalitat de Catalunya  
<http://www.xtec.cat/web/guest/home>

Via Augusta 202, 2 C 08021, Barcelona  
Tel. (+34) 93 551 69 00  
Fax: (+34) 93 241 53 30



Éducation internationale, 301, rue des Peupliers Est, bureau A, Québec (Québec) G1L  
1S6 CANADA  
Téléphone : 1 418 651-4667 Télécopie : 1 418 266-0774  
[www.education-internationale.com](http://www.education-internationale.com)  
[cominfo@education-internationale.com](mailto:cominfo@education-internationale.com)